



non approuvé

Procès-verbal

155^e Assemblée générale du 1^{er} juin 2017

SPA du Haut-Léman, rte de Fenil 62, 1806 St-Légier

Pour le procès-verbal : Bettina Greiner, secrétaire SPA HL

Préambule

Ouverture de la séance à 19h35 à l'hôtel Astra à Vevey.

20 membres sont présents (y compris le Comité), aucune procuration n'est enregistrée.

L'assemblée peut donc valablement délibérer conformément aux statuts en vigueur.

1) Bienvenue

Le président, M. Michel Vincent, souhaite une très cordiale bienvenue aux membres venus ce soir, et particulier à M. Dominique Epp, municipal de la commune de St-Légier, à Mme Martine Viquerat, responsable du refuge et à M. Philippe Rohrbasser, respectivement Président et membre du Conseil de Fondation.

Le Président ouvre cette 155ème Assemblée Générale.

Personnes excusées

Mmes Florence Kolly, membre du Comité, Pierrette Badan, Suzanne Swengler, MM : Michel Dupont, Pierre Rochat ainsi que les Communes Blonay, Chardonne, Corseaux, Jongny, Vevey, Veytaux et Villeneuve.

Modifications à l'Ordre du Jour

Aucun membre n'ayant fait de demande particulière, l'ordre du jour est adopté tel qu'il a été envoyé aux membres et mis sur le site Internet.

2) Nomination des scrutateurs

M. Alain Matthey est proposé et accepte de fonctionner comme scrutateur pour cette assemblée.

3) Approbation du procès-verbal de l'AGO du 12 mai 2016

Ce procès-verbal ne suscite aucune question et sera donc soumis au vote pour approbation sous point 7.

4) Rapport d'activités 2016

Refuge

Le comité a tenu 8 séances plénières pour la gestion des affaires courantes du refuge depuis notre dernière assemblée générale.

Le Président remercie l'équipe de collaborateurs restée stable avec Mmes Mélanie Praplan, Caroline Mathey, Laura Proietto et Monsieur Ludovic Teklits, qui a réussi brillamment son DIC (diplôme d'instructeur canin). L'équipe fixe est complétée par Mme Lysiane Pellouchoud en fonction des besoins. L'apprentie, Mlle Line Grandjean, poursuit sa dernière année d'apprentissage.

Le refuge continue à accueillir chaque année de nombreux jeunes dans le cadre des stages obligatoires scolaires et des personnes envoyées dans le cadre de programmes de réintégration professionnelle par l'OSEO de Vevey. En plus, le refuge participe toujours au passeport vacances avec lequel il organise des visites du refuge.

Participation des communes aux frais de fourrière

Ce point reste la préoccupation majeure du Comité. Après 7 ans de combat, les communes de

Blonay, St-Légier, Veytaux Chardonne et Jongny jouent le jeu en soutenant le refuge financièrement. Quant à Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey, le Comité ne perd pas l'espoir d'aboutir un jour à des accords favorables et surtout concrets.

Les produits de différentes successions ont permis au refuge, cette année aussi, de « mettre un peu de beurre dans les épinards » et de financer quelques coûts d'exploitation.

Statistiques

La responsable du refuge, Martine Viquerat, passe en revue les statistiques du refuge pour l'année 2016.

Travaux au refuge

Le chantier sera terminé pour la fin du mois de juillet. La date pour l'inauguration n'a pas encore été retenue, car le Comité souhaite laisser le temps aux collaborateurs de s'adapter à leur nouvel environnement.

M. Carrard, membre, indique que ce sera une bonne occasion pour inviter les syndics.

Sites Internet (association et fondation)

Mme Carole Büssinger continue à alimenter le site Internet de toute information susceptible d'intéresser le public, des nouvelles, des photos des animaux à adopter et adoptés, etc. Le Comité la remercie chaleureusement pour son engagement personnel.

Manifestations passées

Le refuge a tenu son traditionnel stand à la Foire de la St-Martin à Vevey.

Un repas de soutien a été organisé le 6 avril 2017 avec 180 convives, 60 de plus qu'en 2012, agrémenté de diverses animations dont un magicien et sous la participation bénévole de Lolita Morena pour l'animation d'une vente aux enchères de tableaux, et du tirage au sort d'une tombola. Le Comité remercie toutes celles et ceux qui ont soutenu cette action.

Manifestations futures prévues

Le refuge participera à la Foire de la St-Martin le 17 novembre 2017 sur la place du marché.

Remerciements

Le Président remercie chaleureusement les membres et non membres qui font des dons et/ou offrent de leur temps au refuge pour le bien-être de ses animaux. En particulier, il félicite Mmes Florence Kolly, Szilvia Szalontai, Martine Viquerat et M. Jérôme Jatton qui effectuent les enquêtes post-adoptions ainsi que la Doctoresse Natacha Schmid, qui a fonctionné comme vétérinaire-conseil et les membres du Comité et du Conseil de fondation.

Le Président lit le rapport du vétérinaire-conseil qui sera mis sur le site Internet. De très nombreux chats ont vu le jour au refuge en 2016, et très peu de pertes ont été à déplorer. La mascotte du refuge, le chien Chaussette a trouvé enfin une nouvelle vie heureuse auprès d'une gentille famille, après avoir passé plusieurs années de vie au refuge.

5) Présentation des comptes 2016 et du budget 2017

Monsieur Naziri de la fiduciaire Office Consultant présente et commente les comptes 2016 et le budget 2017.

Les recettes ont augmenté globalement entre 2015 et 2016 de 10.90%, essentiellement en raison des legs (et du soutien par la fondation). En revanche, le revenu provenant des cotisations diminue de façon constante. Les raisons peuvent être conjoncturelles, économiques, ou encore liés à l'image que se fait le public du refuge. Martine a demandé à Lysiane de créer une page facebook afin d'atteindre aussi un public plus « connecté ».

Les ventes et événements ont également subi une baisse qui peut s'expliquer notamment par les travaux de rénovation durant lesquels l'espace dédié à la vente des produits était restreint.

Les revenus générés par les pensions sont restés stables, ils ont même été plus importants qu'en 2015 malgré les travaux et les places réservés pour la fourrière.

La baisse globale des charges est de 5.89% par rapport à 2015 en raison de la diminution des frais salariaux suite au départ d'une collaboratrice d'une part, et des charges financières liées au remboursement du fonds de roulement auprès de la Caisse d'Epargne, qui a pour conséquence la suppression des intérêts et d'amortissements, d'autre part.

Le compte « charges de matières » enregistre une différence de 20.84% entre 2015 et 2016 qui est due au fait qu'aucun inventaire du stock n'a été réalisé en 2016 et que le stock n'a donc pas été passé en actif.

Les dépenses liées aux « soins » suscitent le débat. Ce compte comprend les frais vétérinaires pour les soins des animaux malades, des contrôles des animaux qui arrivent au refuge et certains actes systématiques comme la pose d'une puce, les castrations, etc. Ces frais ont augmenté de façon considérable ces dernières années. M. Rohrbasser a comparé cette dépense avec les frais des années 2010-2012, où l'on était à CHF 40'000 frs/année. On arrive en 2016 au double.

Selon Martine, le nombre d'animaux dont la SPA se charge a également passablement augmenté.

Une collaboratrice du refuge ajoute que certaines pratiques ont été introduites avec le temps, comme le test de leucose qui est désormais fait de manière systématique sur tous les chats, ou encore le placement d'une puce.

Un membre de l'assemblée estime que certains soins et contrôles élémentaires sont des prestations indispensables de la part d'un refuge et un gage de sérieux pour le refuge.

Pour M. Rohrbasser, un refuge est toutefois une rentrée sûre pour un vétérinaire ; il suggère d'évaluer d'autres pistes que la solution actuelle qui seraient plus intéressantes pour les deux parties.

Selon l'expérience de Martine, une année de service auprès du refuge représente beaucoup de travail pour un vétérinaire. Pour elle, le tournus entre les vétérinaires est une solution saine et acceptable, car les vétérinaires ne seraient peut-être pas d'accord de s'investir chaque année.

Le Comité prend acte de la demande et va se pencher sur la question pour en évaluer toutes les solutions possibles.

Salaires et charges sociales : le montant a baissé depuis 2015 en raison du départ d'une collaboratrice qui n'a pas été remplacée pour éviter un sureffectif durant les travaux.

Charges d'énergie : cette dépense a pris l'ascenseur, avec une augmentation de 86.70% tant pour le gaz que pour l'électricité en raison des travaux.

Les **charges financières** ont baissé de 23.79% les intérêts sur la dette sont plus bas en raison du remboursement du fonds de roulement.

Amortissement : l'amortissement direct a diminué car sans nouvelles acquisitions, la valeur d'amortissement baisse.

Une collaboratrice du refuge demande si un achat minimum peut être exigé pour payer avec des cartes de crédit, ceci en raison du pourcentage prélevé par l'institut de crédit

(Visa, American express, etc.). La pratique de refuser le paiement par carte n'est pas légale. Cependant, les collaborateurs peuvent motiver les clients de payer plutôt par EC/postcard en leur expliquant la raison.

Comparatif budget 2016 versus comptes 2016 : en ce qui concerne les cotisations, le budget a été trop optimiste, et les ventes ont été aussi nettement en dessous des prévisions, même si ce point ne contribue de toute évidence jamais beaucoup au fond de roulement du refuge. Au niveau des pensions, l'impact des travaux a été moins important que prévu. Les frais de bureau ont été sous-estimés en raison d'achats de matériel suite aux travaux. Les charges sociales ont été plus élevées que budgétées en raison de la provision sur la masse salariale des employées et d'une erreur de calcul survenue en 2015. Les dépenses pour l'assurance perte de gain suite à des congés maladie sont également difficiles à budgéter avec précision.

Budget 2017

Selon la tendance de ces dernières années, les cotisations sont budgétées à la baisse.

Les dons sont budgétés à +3'000.- pour 2017.

Les prévisions pour les pensions sont prudentes, on attend de voir les premiers résultats de la nouvelle infrastructure.

Les prévisions pour les adoptions sont alignées sur 2016.

Successions : un montant de 105'000 frs est déjà assuré ; d'autres sont prévues, mais les procédures, dont la durée est assez imprévisible, sont encore en cours.

Salaires, charges sociales : une petite hausse de réadaptation des salaires est prévue.

Les dépenses pour la sécurité et pour le poste « Divers, frais administratifs » devraient rester stables.

Un loyer et des charges accessoires sont prévus suite à la construction, car l'association devra payer un loyer à la Fondation.

Selon le Président, l'association souhaiterait assumer l'hypothèque sur le bâtiment pour un montant de 14'000.-.

L'association budgétise pour 2017 une perte de 49'800.- frs en espérant que le résultat effectif sera plus réjouissant.

Questions diverses :

M. Carrard aimerait savoir si le refuge prévoit d'engager un collaborateur supplémentaire suite à l'agrandissement du refuge.

Avant de considérer une augmentation de l'effectif, la responsable et les collaborateurs souhaitent attendre la fin des travaux. Il est donc peu probable que la masse salariale augmente avant 2018.

Les communes Châtel, Bulle et d'autres communes qui envoient les animaux à la fourrière de la SPA HL n'ont pas encore été sollicitées pour participer aux frais de fourrière en raison du pourcentage relativement faible sur le total des animaux placés en fourrière. Cette idée mérite cependant d'être exploitée, ce que le Comité fera tout prochainement.

Nonobstant les accords individuels que la SPA HL peut conclure avec les communes concernées par la fourrière, le Président met en avant les avantages d'une base légale qui serait émise par le Canton.

6) Rapport de vérification des comptes 2016

M. Rohrbasser, vérificateur des comptes 2016 se dit très satisfait de la précision avec laquelle la fiduciaire tient les comptes. Il félicite M. Naziri qui a fait un travail précieux, facilitant le contrôle des comptes réalisé le 24.05.2017 conformément aux lois en vigueur.

M. Rohrbasser conseille à l'assemblée d'adopter les comptes et de donner décharge au Comité et au trésorier.

7) Approbation des points 3, 4, 5 et 6

La Président propose à l'Assemblée de voter en un seul vote les points 3, 4, 5 et 6.

Ces quatre points sont approuvés à l'unanimité.

8) Décharge au Comité et au trésorier

À l'unanimité, l'assemblée donne décharge au Comité et au trésorier.

9) Fixation de la cotisation 2018

Le Comité propose de maintenir les mêmes tarifs pour l'année 2018 (membre individuel CHF 40.-, famille CHF 60.-).

Les tarifs pour 2018 sont acceptés à l'unanimité par l'Assemblée.

10) Nominations statutaires

Le mandat du Comité est soumis à réélection pour un mandat de trois ans.

Le Président n'a reçu aucune démission et c'est en bloc qu'il le soumet à la réélection. Aucune autre proposition n'est portée devant l'assemblée.

Le comité est actuellement composé des personnes suivantes :

Président	Michel Vincent
Vice-président	Jérôme Jatton
Déléguée aux manifestations et auprès de la PSA	Danielle Favrod
Délégué aux infrastructures	Pierre-Alain Egger
Responsable de la communication	François Martin
Responsable des contrôles post-adoption chiens	Florence Kolly
Secrétaire	Bettina Greiner

L'assemblée réélit le Comité en bloc.

Le Président annonce que quelques membres du Comité ont fait état de leur démission qui interviendra dans le courant de ce prochain mandat, et que les personnes idoines pour remplacer les sortants seront cherchées en temps voulu.

Élection d'un vérificateur des comptes

M. Philippe ROHRBASSER est rééligible et intéressé à poursuivre son mandat. M. Alain Matthey est d'accord de poursuivre le mandat une année de plus.

Les deux vérificateurs des comptes sont acceptés tacitement par l'assemblée.

M. Naziri suggère de retenir déjà une date pour contrôle des comptes 2017 qui pourrait se situer dans le courant du mois de mars 2018.

11) Rapport de la Fondation

Le Président de la Fondation, M. Rohrbasser, se dit enchanté de la nouvelle construction du refuge qui est « une franche réussite ».

Il met en parallèle deux dates 1997 et 2017. 1997, c'est la date d'achat du terrain qui a vu naître le premier bâtiment propre au refuge qui s'est construit assez rapidement. Entre les 2 dates, il s'est passé beaucoup de choses, des bonnes et aussi des moins bonnes.

2001 a vu la création de la fondation pour transférer le patrimoine immobilier du refuge à la fondation afin de lui assurer une certaine pérennité. À partir de 2001, les difficultés ont commencées, avec un grossissement des dettes, et même la crainte que le refuge doive fermer. Mais l'année 2008 était bénie, un héritage important d'une dame de la région a donné un deuxième souffle au refuge.

En 2011, un deuxième héritage a permis de rêver à l'agrandissement du refuge. Fort de ces deux apports, les travaux ont pu commencer en autofinancement à fin 2014 et le financement a été complété par un emprunt bancaire d'environ 30% du total du montant des travaux.

D'ici un mois environ, ils seront terminés. Les boxs des chiens sont grands et aérés, dotés d'une sortie directe aux parcs d'ébats et d'un chauffage au sol qui adoucira la vie des chiens.

Martine complète ces éloges en ajoutant que l'espace pour les chats n'a pas été agrandi, mais qu'il a subi des rénovations de grande utilité.

Maintenant, le refuge va se trouver dans une situation toute nouvelle et tous attendent les festivités de l'inauguration.

M. Carrard demande si l'ensoleillement de la réception ne pourrait pas gêner le personnel en été.

Actuellement, les stores intérieurs ombragent l'espace de la réception, mais, selon M. Carrard, ils donnent aussi l'impression que le refuge est fermé. Martine regardera cette question avec son équipe.

12) Propositions individuelles et divers

Questions des membres

M. Carrard relève que le site de la Fondation, qui pointe sur le site du refuge, donne une appellation qui contredit l'appellation du refuge. On vérifiera cette incohérence.

M. Carrard interpelle M. Epp concernant une limitation de vitesse sur certains chemins de la Commune de St Léger, évoquant la sécurité des promeneurs et des chiens tout comme celle des enfants.

M. Epp répond qu'il faut être conscient que la route de Chambeillon est une route de contournement du village. C'est dans ce but, que cette route a été construite et qu'il y a été prévue qu'elle ne soit pas limitée à moins de 80km/h. Il concède qu'il n'y a pas de trottoir, mais rappelle que les champs en bordure de route sont utilisables par les promeneurs pour se mettre à l'écart des véhicules.

Les questions et commentaires individuels étant alors épuisés, le Président lève l'assemblée à 21h10.

L'assemblée se rend à la terrasse sur le toit pour partager le verre de l'amitié offert par la SPA HL.

Vevey, 1 juin 2017



Bettina Greiner
Secrétaire SPA HL